

“



De la Culture

**MOOC : MÉDIATIONS DES PATRIMOINES
CULTURELS DANS LA ZONE OCÉAN
INDIEN ET L'AFRIQUE AUSTRALE**

#1

- **Patrimoine culturel matériel vs patrimoine
culturel immatériel**

- Avec Nathalie NOËL, maîtresse de conférences en
sciences de l'information et de la communication

Patrimoine culturel matériel



- **En 1830 :**
l'Inspection générale des monuments historiques :
chargée de faire un inventaire du patrimoine architectural du pays.
- **En 1837 :**
La Commission supérieure des monuments historiques,
- **La loi de 1913, complétée
par celles de 1962 et 1966,**
assure la préservation du patrimoine monumental, soit environ 14 000
monuments classés et 27 000 inscrits.

*Les
Causeries*

La notion de patrimoine culturel s'enrichit et intègre progressivement :

.....

● **le patrimoine naturel**

(jardins et parcs historiques, sites naturels, paysages culturels, parcs naturels nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, opérations grands sites),

● **le patrimoine archéologique**

(sites mégalithiques, romains, grecs, patrimoine subaquatique...),

● **le patrimoine industriel, scientifique et technique**

(bâtiments et sites industriels, anciennes mines, écomusées),

● **le patrimoine maritime et fluvial**

(navires à voile, phares, ensembles portuaires, fortifications, écluses, berges, ponts anciens).

Actuellement c'est la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) qui s'occupe de la sauvegarde du patrimoine.

.....

**« Patrimoine culturel » / « Patrimoine national »
=
Conception issue de la Révolution Française**

La notion de « **patrimoine national** » autour

- « **d'une triple fonction** : la conservation du patrimoine hérité, l'éducation du citoyen et la formation libre et indépendante des artistes »

Patrimoine culturel matériel



- Jusque dans les années **1960**, la protection du patrimoine = **une affaire de spécialistes**, (historiens de l'art...), avant que l'opinion publique ne s'en saisisse et ne manifeste son intérêt **pour un patrimoine de proximité**, plus diversifié (patrimoine immatériel).
- **1970** : Remise en question du monopole de l'Etat « Année du patrimoine » / « Résonance sociale » / Etat, Collectivités territoriales, associations
- **Les lois de décentralisation de 1983**, rôle des collectivités locales pour la gestion du patrimoine culturel (prise en compte des patrimoines locaux tant matériels qu'immatériels).
- « Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets » (UNESCO) : « Les traditions orales, les coutumes, les langues, la musique, la danse , les rituels, les festivités, la médecine et la pharmacopée traditionnelles, les arts de la table et les savoir-faire ».

Comité intergouvernemental

> Décisions

Fonctions

Règlement intérieur

Membres

17.COM - novembre/décembre 2022

5 EXT.COM - juillet 2022

16.COM - décembre 2021

15.COM - décembre 2020

Décision du Comité intergouvernemental : 4.COM 13.40

Le Comité,

1. Prend note que la France a proposé la candidature du **Maloya** en vue de son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, décrit comme suit :

Le Maloya est à la fois une forme de musique, un chant et une danse propres à l'île de la Réunion. Métissé dès l'origine, le Maloya a été créé par les esclaves d'origine malgache et africaine dans les plantations sucrières, avant de s'étendre à toute la population de l'île. Jadis dialogue entre un soliste et un chœur accompagné de percussions, le Maloya prend aujourd'hui des formes de plus en plus variées, au niveau des textes comme des instruments (introduction de *djembés*, synthétiseurs, batterie...). Chanté et dansé sur scène par des artistes professionnels ou semi-professionnels, il se métisse avec le rock, le reggae ou le jazz, et inspire la poésie et le slam. Autrefois dédié au culte des ancêtres dans un cadre rituel, le Maloya est devenu peu à peu un chant de plaintes et de revendication pour les esclaves et, depuis une trentaine d'années, une musique représentative de l'identité réunionnaise. Toutes les manifestations culturelles, politiques et sociales sur l'île sont accompagnées par le Maloya, transformé de ce fait en vecteur de revendications politiques. Aujourd'hui, il doit sa vitalité à quelque 300 groupes recensés dont certains artistes mondialement connus, et à un enseignement musical spécialisé au Conservatoire de la Réunion. Facteur d'identité nationale, illustration des processus de métissages

14.COM - décembre 2019

13.COM - novembre 2018

12.COM - décembre 2017

Sessions 2006 >>> 2016

Contexte de la décision

Réunion

[4.COM \(Abou Dhabi, 2009\)](#)

Point à l'ordre du jour

Évaluation des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Documents

ITH/09/4.COM/CONF.209/13

Rev.2: [anglais](#)|[français](#)

Évaluation des candidatures pour inscription sur la Liste représentative

Les dossiers de candidatures pour inscription en 2009 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité sont accessibles depuis la page [Candidatures 2009 pour la Liste représentative](#)

culturels, porteur de valeurs et modèle d'intégration, le Maloya est fragilisé par les mutations sociologiques ainsi que par la disparition de ses grandes figures et du culte aux ancêtres.

2. Décide que, d'après l'information fournie dans le dossier de candidature numéro 00249, **le Maloya** satisfait aux critères d'inscription sur la Liste représentative comme suit :

R.1 : Le Maloya a été transmis de génération en génération en s'adaptant au contexte social de l'île de la Réunion et en procurant aux communautés concernées un sentiment d'identité et de continuité ;

R.2 : L'inscription du Maloya sur la Liste représentative contribuerait à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en renforçant les méthodes de production des instruments traditionnels et sa transmission dans les écoles, et en promouvant le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ;

R.3 : La candidature présente des mesures de sauvegarde récentes telles que le soutien aux artistes pour la diffusion de l'élément, et des mesures proposées, telles que des travaux de recherche dans divers domaines, l'organisation de classes et d'ateliers sous les auspices des services réunionnais de l'éducation;

R.4 : La candidature a été préparée avec le soutien et la participation de diverses associations civiles et institutions gouvernementales ; elle a été soumise avec leur consentement libre, préalable et éclairé ;

R.5 : L'élément est inscrit à un inventaire géré par le Ministère de la culture.

3. Inscrit **le Maloya** sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.